



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 14/2018 :

Demande de crédit de CHF 624'500.- TTC concernant le réseau de distribution d'eau et d'égouts au Chemin des Granges

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 29 octobre 2018 avec Mme la Municipale Elvira Rölli, accompagnée de Monsieur Sébastien Miaz, de Monsieur Christian Vuillomenet et de Mme Odette D'Onofrio Vuille. Elle a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier tous les intervenants cités ci-dessus pour leur disponibilité et leurs réponses.

1. Remarque préliminaire

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

2. Examen du préavis

Intégration au plan d'investissement : Cet objet ne figure pas au plan d'investissements. Pour mémoire, cette réfection du réseau EU/EC/ESP du chemin des Granges avait été intégrée au préavis concernant la réfection du réseau de la rue de l'Eglise qui avait été finalement amendé par le Conseil (i.e., refus de la réfection du réseau de distribution d'eau et d'égouts du chemin des Granges sur la base du préavis présenté). La Municipalité revient devant le Conseil avec un nouveau préavis détaillé concernant ce chemin, comme la commission des finances l'avait demandé. La commission remercie la Municipalité d'avoir remis l'ouvrage sur le métier et d'être revenue avec un projet complet et documenté.

Budget : Le montant du préavis (CHF 624'500) est pour la plus grande part le résultat de la mise en soumission des travaux de génie civil pour les eaux et pour les égouts (pour respectivement CHF 95'000 pour l'eau et CHF 290'000 pour les égouts) et de la mise en soumission pour les travaux d'appareillage (pour CHF 69'824). Le solde est formé de divers autres éléments clairement indiqués dans le préavis.

La Municipalité a demandé plusieurs offres équivalentes selon un même cahier des charges et la variante la plus économique est présentée dans ce préavis.

Les procédures usuelles en matière d'appel d'offres ont été respectées.

A noter que ces travaux feront l'objet d'une petite subvention de l'ECA pour un montant évalué approximativement à CHF 24'000

Modalités de financement : le financement de ce préavis est prévu par l'emprunt.

Amortissement : l'amortissement de cet investissement est prévu sur 30 ans.

Risques particuliers liés à cet investissement : La commission des finances n'identifie pas de risque financier particulier lié à cet investissement.

Amendement : Aucun.

Demande de crédit de CHF 624'500.- TTC concernant le réseau de distribution d'eau et d'égouts au Chemin des Granges

3. Conclusions

Après en avoir pris connaissance, après en avoir discuté avec la Municipalité et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal No 14/2018 tel que proposé, soit :

1. D'adopter le préavis municipal N° 14/2018 concernant une demande de crédit de CHF 624'500.- TTC concernant le réseau de distribution d'eau et d'égouts au Chemin des Granges,
2. d'accorder un crédit de CHF 624'500 TTC pour le financement de ce projet,
3. de financer ce dernier par l'emprunt,
4. d'amortir ce projet sur 30 ans.

Arzier-Le Muids, le 29 octobre 2018

Pour la Commission des finances :

Méliné VINCENT

Jean-Marie WEYER

Didier HERMANN

Christian BRUGGER

Vincent GRANDJEAN

Rapporteur